

Le dix septieme jour du mois d'août mil sept cent
 soixante quinze apres la publication de trois bans de
 mariage par trois dimanches consécutifs tant dans la
 paroisse de Longueuepe que dans celle desquerdes entre
 Hubert Joseph Vidor fils mineur de feu pierre Joseph et
 de core vivante Marie Adrienne Therese Fovian de la
 paroisse desquerdes d'une part et Anne Bertine Leureux
 fille majeure de pierre Francois et de Marie Françoise
 Jisa de cette paroisse demurant cy devant dans la
 paroisse de Longueuepe d'autre part et n'ayant reconnu
 aucun empêchement a leur futur mariage apres avoir
 eue le contentement de la mere du mariant je
 Joseph Vidor prêtre vicare de cette paroisse, du consentement
 de Monsieur le curé, les ay liés et conjoint par les
 liens sacris du sacrement de mariage et leur ay donné
 la benediction nuptiale en presence des temoins a ce
 requis et appellez Sçavoir du côté de l'epouse Jacques
 Philippe Cloty jeune homme de la paroisse desquerdes
 et Joseph Alexandre Delannoy jeune homme de cette
 paroisse, et du côté de l'epouse pierre Cheune Leureux
 frere germain a la marante de cette paroisse et Jean
 Jacques Lecoustre cousin germain a l'adette Epouse,
 jeune homme de la paroisse d'halennes. Joseph Alexandre
 Delannoy a signé avec moy ayant déclaré savoir leurs
 noms Hubert Joseph Vidor, Anne Bertine Leureux,
 Jacques Philippe Cloty pierre Cheune Leureux et Jean
 Jacques Lecoustre ont fait leur marque ordinaire aiant
 déclaré ne sçavoir écrire de ce tous interpellés.

Marque + d'Hubert Joseph Vidor. Marque + d'Anne Bertine Leureux
 Marque + de Jacques Philippe Cloty Joseph Alexandre
 Marque + de pierre Cheune Leureux Delannoy
 Marque + de Jean Jacques Lecoustre.

F. J. Bourain Vic. de Wignac

